DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20180409-18-DCM-DGS-034-DE
Date de télétransmission : 17/04/2018
Date de réception préfecture : 17/04/2018

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 09 AVRIL 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 18-DCM-DGS-034

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT & LE NEUF AVRIL à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Avril 2018

OBJET DE LA DELIBERATION : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET CREATION DE POSTES

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Paul MOUROT – Daniel VESSEREAU – Jean-Claude VEGA – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Magali VINCENT – Nicole ROUX – Patrick ROUAS – Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – François MEURIER

POUVOIRS : Lionel RIQUELME à Viviane TIAR
Daniel DUVOUX à Jean-François PLANES
Bénédicte LE MOIGNE à Christian GARNIER
Céline PRATI-AIGUIER à Valérie RIALLAND
Dominique ROLLAND à Agnès BIASUTTO
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

ABSENTS : Marie-Paule DELAROCQUE – Stéphane BELTRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

==========

Monsieur Pascal CAMPENS, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

La mise en œuvre du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (P.P.C.R.) par catégorie et par cadre d'emplois dans la Fonction Publique Territoriale, a débuté courant 2016, et doit s'étaler jusqu'en 2020.

Ce protocole a modifié la structure et la composition des différents cadres d'emplois.

18-DCM-DGS-034

Afin d'être en adéquation avec les nouveaux grades et les nouveaux cadres d'emplois, il convient de corriger le tableau des effectifs des personnels titulaires.

La mise à jour est faite au 1er décembre 2017, après que toutes les filières aient été concernées par les modifications.

Il est ainsi demandé la création de :

- ✓ **Deux postes d'auxiliaire principal de puériculture de 1ère classe.**

Par ailleurs, afin de permettre les avancements de grade des agents projetés pour 2018 au regard des besoins de service de la Ville,

Il est également demandé la création de :

- ✓ **Six postes d'Adjoint administratif principal de 1ère classe.**
- ✓ **Six postes d'Adjoint technique principal de 1ère classe.**
- ✓ **Deux postes de Technicien principal de 1ère classe.**
- ✓ **Un poste d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe.**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces modifications.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE
LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS
- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois
- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.